



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 6 janvier de l'an 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 2 janvier 2025

Membres présents : ARNAUD Guillaume, BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, CAPPELLA Mickaël, DANJOU Céline, GIRET Julien, HONNORÉ Josiane, NAUDI Edwige, ROUBICHOU Maxime, ROUBICHOU Régis

Membres en exercice	11
Membres présents	10
Procuration(s)	0
Absent(s)	1
Voix exprimées	10

A donné pouvoir :

Absent : DARD Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 minutes,

■

■ DL-2025-01 BUDGET 2025 – OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire, **INDIQUE** à l'assemblée que l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal, soit pour un montant de 65 000 € au chapitre 21.

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité (10 voix POUR) Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

■ **DL-2025-02 TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE SALLE DE RÉUNION ET ASSOCIATIVE
À LA SUITE DE LA FERMETURE DE LA CANTINE COMMUNALE**

Monsieur le Maire INFORME que pour donner suite à la fermeture de l'école communale nous avons également fermé la partie de l'ancien bâtiment accueillant la cantine.

La collectivité ne disposant pas de salle dédiée aux réunions, aux rassemblements des associations communales, il est une opportunité de faire d'importants travaux de remise en état de cette partie d'un ancien bâtiment communal.

Cette salle permettra également de célébrer les moments importants de la collectivité, mais aussi de pouvoir y accueillir des réunions opérationnelles dans le cadre de notre Plan Communal de Sauvegarde.

Pour ce faire et permettre l'accueil dans cette salle de réunion, des travaux doivent être réalisés dès la fin du premier trimestre 2025.

Monsieur le Maire PRECISE qu'il en va également d'un intérêt économique pour notre territoire de cibler des entreprises locales, départementales et/ou régionales.

Le Maire DEMANDE au Conseil, après examen du devis proposé pour ce projet et en avoir délibéré, de se prononcer afin :

- d'accepter les devis de travaux de réaménagement d'une salle de réunion dans l'ancienne cantine communale pour un montant HT de **89 061.35 €**
- de demander une subvention à l'État par le biais de la DETR priorité 1 à hauteur de 30 %
- de demander une subvention au Département par le biais du FDAL priorité 1 à hauteur de 40 %
- de demander une subvention à la CCPAP priorité 1 à hauteur de 10 %
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de modifier le plan de financement dans l'intérêt de la collectivité sans nécessairement reconvoquer l'assemblée
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour faire exécuter les travaux

*Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 6 propositions faites par Monsieur le Maire.*

■

■ **DL-2025-03 TRAVAUX DE RENATURATION ET DE PERMEABILISATION DES
SOLS**

Monsieur le Maire INFORME qu'en faveur de la réduction de son impact écologique, la collectivité a la possibilité de faire d'importants travaux de renaturation et de perméabilisation sur plusieurs secteurs de la commune.

Ces travaux consistent en la création d'un espace végétalisé, enherbé et arboré au bénéfice de la MAM du village. Il s'agit également de commencer le retrait de tous les bacs à fleur en béton du village en faveur d'espaces empierrés rendus en contact direct en pleine terre.

Cette renaturation permettra la création d'une allée verte entre le restaurant qui est accueilli au sein de notre collectivité et la place principale du village.

Ces nombreux travaux se feront après la dépollution des sols et le retrait des couches de bitume ou de sols imperméabilisés. Ils permettront la plantation dans les meilleures conditions d'arbres et d'arbustes compatibles à notre climat régional.

De plus et dans une collaboration avec la MAM, l'installation d'hôtels à insectes permettra de continuer nos efforts en faveur de la biodiversité locale en adéquation avec le label APICité obtenu tout récemment.

Le Maire **DEMANDE** au Conseil, après examen du devis proposé pour ce projet et en avoir délibéré, de se prononcer afin :

- d'accepter le devis de travaux de voirie pour un montant HT de **89 360.61 €**
- de demander une subvention à l'État par le biais du Fonds Verts à hauteur de 40 %
- de demander une subvention au Département par le biais du FDAL priorité 2 à hauteur de 40 %
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de modifier le plan de financement dans l'intérêt de la collectivité sans nécessairement reconvoquer l'assemblée
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour faire exécuter les travaux

*Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) les 5 propositions faites par Monsieur le Maire.*

■ DL-2025-04 ADHÉSION À LA CHARTE RÉGIONALE « ENGAGÉ POUR LE VÉGÉTAL »

Monsieur le Maire PRÉSENTE au Conseil Municipal, la charte régionale proposée par FREDON Occitanie :

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux.
- La nouvelle charte régionale propose désormais de tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux.
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'action progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'informations des administrés.

Le Maire DEMANDE au Conseil, après discussion, d'adhérer au FREDON Occitanie, de lancer la démarche d'adhésion à cette charte et de candidater pour le niveau 1 en 2025

*Le Conseil **VOTE** favorablement à la majorité (7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS) pour s'engager en faveur de cette charte régionale pour le niveau 1 et adopter le cahier des charges de celle-ci.*

■

Présentation d'un point budgétaire sur la fin de l'exercice 2024

Le résultat Financier est satisfaisant. La clôture de l'exercice 2024 fait état d'un résultat estimé à - 17 000 euros car nous n'avons pas encore perçu toutes les subventions prévues avant le 31 décembre à cause de l'actualité politique actuelle. A noter que nous avons pu maintenir un bon niveau d'investissement pour cette année 2024.

■

Préparation des vœux du Maire

Monsieur le Maire invite l'ensemble des administrés le dimanche 26 Janvier pour l'inauguration de la Maison d'Assistants Maternelles en présence de Monsieur le Préfet de l'Ariège Simon BERTOUX, de Madame la sous-Préfète, des parlementaires, des élus locaux et de la famille CHAUBET.

A l'issue du traditionnel « coupé de ruban », nous nous retrouverons dans la salle Fernand Roubichou pour la cérémonie des Vœux du Conseil Municipal et la remise de distinctions à deux agriculteurs Arvignanais.

Pour terminer cette matinée, nous partagerons le vin d'honneur en présence de nos parlementaires ainsi que le repas des Vœux de la collectivité.

■

Programmation des événements 2025

Plusieurs dates importantes peuvent déjà être annotées dans vos agendas :

- Mercredi 22 Janvier : Mammobus avec rdv de 9h à 17h30 pour le dépistage du cancer du sein.
- Dimanche 1^{er} Juin : Cérémonie officielle au Monument aux Morts d'Arvigna
- Dans les jours qui suivent, date à déterminer : Retour des tableaux restaurés à l'église Saint-Vincent d'Arvigna.
- Dimanche 8 ou dimanche 15 Juin : Cérémonie de la bataille de Vira.
- Dimanche 14 septembre : Grillade Arvignanaise
- Dimanche 14 décembre : Arbre de Noël
- Dimanche 25 Janvier 2026 : Vœux du Maire et du conseil municipal.

■

Questions et informations diverses

■ Vers une réduction du nombre de conseillers municipaux ?

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une proposition de loi a été discutée au Sénat fin 2024. Cette loi serait applicable aux prochaines élections municipales si elle est votée au plus tard en Mars 2025.

Cette loi imposerait de réduire le nombre de conseillers municipaux et imposerait aux votants d'élire une liste complète (pas de possibilité de rayer un ou plusieurs noms).
Pour les communes de moins de 700 habitants, il y aurait 7 conseillers municipaux contre 11 actuellement. A noter que la diminution du nombre de conseillers sera applicable pour toutes les communes avec une proportionnalité.

■ Bilan travaux toiture

L'avancement et la réalisation de réfection de la toiture a été fastidieux. Néanmoins, la première satisfaction est de constater qu'il n'y a plus d'infiltration d'eau depuis la fin des travaux et qu'un gain énergétique est notable !

■ Projet de Box médicale

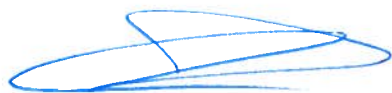
Monsieur le Maire présente un nouveau dispositif existant : « La Box Médicale ». C'est un concept qui permet aux collectivités de lutter contre le désert médical et d'équiper leur territoire en proposant un service de soins autonome, facile d'accès 7 jours sur 7 et connecté à près de 300 médecins généralistes et spécialistes.

En Ariège, aucune commune n'est équipée de ce système pour le moment. Monsieur le Maire va consulter ses homologues au niveau national qui ont mis ce dispositif en place afin de connaître leurs avis et retours sur ce service (réelle utilité, le coût, son fonctionnement, avantages et inconvénients). L'objectif est de recueillir des éléments probants pour savoir si une réflexion plus poussée peut être envisagée sur ce projet.

■

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le 06 janvier 2025, il est 22 heures 04 minutes.

La secrétaire de séance,



Céline DANJOU

Le Maire,



Maxime ROUBICHOU